

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT BENIN II

AO N°: PP10-COM-PRISP-26

CONSTRUCTION DU SIEGE DE L'AUTORITE DE REGULATION DE L'ELECTICITE (ARE)

COMPTE RENDU DU WEBINAIRE #1

Date et heure : 19 Novembre 2020 à 15 H 10

Moyen : Google Meet

Ont participé :

- MCC
 - Sinnammal SOUPPAYA, Directrice de la Passation de Marchés ;
- MCA-Bénin II
 - Macaire AGASSOUNON, Directeur de la Passation des Marchés (DPM) ;
 - Oswald ACCLASSATO, Chef Projet Construction;
 - Martial TCHEOUBI, Spécialiste en Passation des Marchés (SPM)/DPM ;
 - Amos ALIDOU, Spécialiste en Passation des Marchés (SPM)/DPM ;
 - Elvis AGUIDISSOU, Spécialiste en Passation des Marchés (SPM)/DPM ;
 - Inès DOTONWE, assistante en Passation des Marchés (SPM)/DPM.
- AGENCE DE PASSATION DES MARCHES DE MCA-BENIN II
 - Valeriu ROTARU, Chef de Mission ;
 - Edwige ADJANOHOUN LOHENTO, Spécialiste en Passation des Marchés.
- SOUMISSIONNAIRES POTENTIELS :
 - Florent DJOI, représentant l'entreprise SCACU ;
 - Ayéto DOSSOU, représentant l'entreprise BOUYIGUES ENERGIES ET SERVICES Côte d'Ivoire ;
 - Lin Pernody HOUANGNI, représentant l'entreprise RCB BTP ;
 - Apollinaire MATRO, représentant l'entreprise MAPOLO ;
 - Sarah ASHRAF, représentant l'entreprise ORASCOM ;
 - Samer SAROUPHIM, représentant l'entreprise BEET ;
 - Ulrich SAGBOHAN, représentant l'entreprise KENDAL ;
 - Ghildas Raoul SEKLOKA, représentant l'entreprise MAPOLO.

Ouverture du webinaire

A l'entame du webinaire qui s'est déroulé sous la modération du Directeur de la Passation des Marchés, les participants ont d'abord reçu un bref aperçu des points essentiels qui leur seront utiles pour la préparation de leurs offres avant d'être informés sur l'étendue des travaux développée à la Section V, l'énoncé des travaux, du Volume II du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) et les points essentiels à retenir dans le Volume I.

La réunion s'est déroulée en trois étapes à savoir :

- Présentation : (i) du Compact et de ses projets, (ii) de l'étendue des travaux et de l'organisation du projet et (iii) des exigences environnementales et sociales ;
- Présentation sur quelques points essentiels de la passation des marchés ;
- Questions/réponses.

1. Enoncé des travaux objet du DAO

Le Chef du Projet Construction a fait une présentation articulée en trois grandes rubriques.

La première porte sur le Compact, ses objectifs et ses projets.

La deuxième est axée sur le contexte du Projet, les attentes du Projet en relation avec le marché objet du Webinaire. Cette présentation est articulée autour des huit (8) points ci-après :

- Contexte et objectifs du Projet ;
- Périmètre du Projet ;
- Étendue des travaux à réaliser par l'Entrepreneur ;
- Aspects sécuritaires ;
- Design du bâtiment ;
- Description des locaux ;
- Spécificité du Contrat ;
- Délai de réalisation.

La troisième présentation qui porte sur les exigences environnementales, sociales, santé et sécurité a mis en exergue les points ci-après :

- les enjeux environnementaux ;
- les enjeux sociaux ;
- les enjeux santé et sécurité ;
- les obligations de l'entrepreneur en termes de respect des politiques ;
- les outils de mise en œuvre et du suivi du SGESSS ;
- l'accompagnement de MCA-Bénin II.

2. Présentation sur quelques points essentiels de la passation des marchés

Le Chef de Mission de l'Agence de Passation des Marchés (APM) a présenté le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) et les éléments essentiels sur la passation de marchés.

Le DAO contient deux volumes.

Le Volume I porte sur :

- Section I : Instructions aux Soumissionnaires ;
- Section II : Fiche des Données Particulières de l'Appel d'Offres ;
- Section III : Critères de Qualification et d'Evaluation ;
- Section IV : Formulaire que les soumissionnaires doivent remplir pour présenter leurs offres ;
- Section VI : Avis de marché et Accord ;
- Section VII : Conditions Générales du Contrat ;
- Section VIII : Formulaire des Conditions Particulières du Contrat ; et
- Section IX : Annexes au Contrat.

Le Volume II comprend la Section V : Enoncé des travaux, qui est subdivisée en quatre sous-sections ainsi qu'il suit :

- Bordereau des prix unitaires forfaitaires et devis quantitatif ;
- Spécifications techniques et critères de résultats ;
- Etudes (études topographiques études géotechniques et les études d'impact environnemental et social) ;
- Plans et dessins techniques.

Dans sa présentation, le Chef de Mission de l'APM a insisté sur le fait que les potentiels soumissionnaires doivent s'approprier de l'ensemble des dispositions du DAO pour se donner les meilleures chances de réussite.

Il a également formulé des recommandations aux potentiels soumissionnaires et a présenté certaines dispositions essentielles à retenir dans le cadre de la préparation des offres.

Il a enfin insisté sur le fait que les offres doivent être soumises électroniquement et ce conformément aux instructions contenues dans l'Annexe I de la Fiche des Données Particulières de l'Appel d'Offres. A ce titre, il est important de noter que les offres soumises au-delà du délai limite ne seront pas prises en considération. Par conséquent, la capacité de la bande passante Internet déterminera la vitesse à laquelle les offres seront téléchargées via le lien de transmission du DAO. Les Soumissionnaires sont donc invités à lancer le processus de téléchargement de leurs offres via le lien de demande de fichier en temps utile avant la date limite de soumission des offres.

3. Séance des Questions et Réponses

Deux questions ont été posées par les potentiels soumissionnaires et des réponses ont été apportées par l'Agence de passation de marché et le Directeur de la Passation de Marchés. Les questions et réponses formulées lors de cette séance portent essentiellement sur les points suivants :

- éclaircissement sur les critères de qualification, notamment les exigences pour les coentreprises en ce qui concerne le chiffre d'affaire annuel, les expériences similaires et les expériences spécifiques;
- précision sur le contrat qui est à prix forfaitaire alors que le bordereau des prix indique à la fois des quantités en mesure et des forfaits.

Le DPM a rappelé aux participants qu'ils doivent utiliser les formulaires de soumission pour préparer leurs offres. Il leur a également rappelé qu'ils devront utiliser le format Excel du Bordereau des prix pour présenter leurs offres. Il les a enfin invités à envoyer par courriel toutes les questions qu'ils souhaitent poser et MCA-Bénin II y répondra par écrit dans les délais spécifiés dans le DAO.

4. Clôture du webinaire

Le Directeur de la Passation des Marchés a clôturé la séance à la fin de la séance des questions/réponses.